

**Annonces légales et judiciaires****LE SALVATORIEN**

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

Siège social : 1, route de Saint-Etienne ST SAUVEUR EN RUE (Loire)  
820 076 594 RCS SAINT ETIENNE

**Clôture de liquidation**

Suivant AGO du 28/06/2024, les associés de la Société ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus à Mme Delphine RAMEAU, demeurant à ST SAUVEUR EN RUE (Loire) 4 rue du Perthuis, liquidatrice et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet du 31/12/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de ST ETIENNE. Pour avis, la liquidatrice.

**Une question ?**

Appelez Pauline au  
**04 77 92 80 30**

ou envoyez un mail à  
[legales@paysansdelaloire.fr](mailto:legales@paysansdelaloire.fr)

**ARPEGE INDUSTRIE**

SAS au capital de 100 000 €  
Siège social : 46/48 Rue Holtzer  
42240 UNIEUX  
450 486 873 RCS de SAINT-ETIENNE

**Modification des dirigeants**

Le 05/09/2024, l'Associé unique a nommé en qualité de Président, à compter du 06/09/2024, la société NEW ARPEGE, SAS au capital de 100 000 €, ayant son siège social sis Rue Traversière - 43220 DUNIÈRES, immatriculée au RCS de LE PUY-EN-VELAY sous le numéro 931 197 586 en remplacement de la société MP2J EXPANSION

Mention au RCS de SAINT-ETIENNE

**Avis d'enquête publique sur le projet d'aliénation d'une section d'un chemin rural**

Suivant arrêté n°94/2024 du Maire de la Commune de Perreux du 29 juillet 2024, le projet d'aliénation d'une section d'un chemin rural situé lieu-dit « Les Liambottes », est soumis à enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

L'enquête se déroulera à la mairie de Perreux du **lundi 23 septembre à partir de 8h30, jusqu'au lundi 7 octobre 2024 à 13h30**, aux jours et heures habituels de la mairie, du **lundi au vendredi de 8h30 à 13h30, sauf jours fériés**.

Le commissaire enquêteur Monsieur Pierre Favier se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses remarques en mairie.

**Vendredi 4 octobre de 9h00 à 11h30**  
Les observations sur ces projets pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par courrier au commissaire enquêteur à la Mairie, 20 Place Verdun, 42120 PERREUX ou par courriel à [contact@perreux.fr](mailto:contact@perreux.fr).

**COOPERATIVE DE VENTE DE LAIT DES MONTS DU FOREZ**

Société coopérative agricole  
104 Chemin de Dizangue - Chez ELS,  
42990 SAUVAIN  
775 599 772 RCS SAINT-ETIENNE

Les Associés Coopérateurs de la « COOPERATIVE DE VENTE DE LAIT DES MONTS DU FOREZ » sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le vendredi 20 septembre 2024 à 10 h à la Salle d'Evolution, située au Bourg de SAUVAIN (42990), pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- Rapport du conseil d'administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice clos le 31 mars 2024 - Approbation des comptes. - Quitus aux membres du conseil d'administration. - Conventions entre la coopérative et ses administrateurs. - Constatation du résultat. - Répartition et affectation du résultat. - Mandats d'administrateurs en renouvellement. - Indemnité compensatrice de temps passé par les administrateurs. - Constatation de la variation du capital social. - Mis à jour de la liste des associés coopérateurs. - Remboursement du capital social de Messieurs Jean-François COUTURIER et François ROUE. - Questions diverses. -

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Démission des fonctions d'administrateur et Vice-Président de la coopérative de Madame Josiane GRANGE. - Démission des fonctions d'administrateur de Monsieur Pierre DERORY. - Démission des fonctions de Secrétaire de la coopérative de Monsieur Thomas TISSIER. - Mise à jour du statutaire. - Modalités de libération du capital social. - Modification de l'adresse du siège social suite à décision municipale de numérotation des rues. - Modification de la durée du mandat des administrateurs. - Nomination et confirmation des administrateurs de la coopérative. - Suppression des commissaires aux comptes titulaire et suppléant. - Mise à jour des Statuts. - Formalités - Pouvoirs.

**TREE OF CODE**

Société par actions simplifiée  
au capital de 2 000 euros  
Siège social : 27 Rue Tréfilerie, 42100 SAINT-ETIENNE  
832 175 665 RCS SAINT-ETIENNE

**Transfert du siège social**

Aux termes d'une décision en date du 20 AOUT 2024, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 27 Rue Tréfilerie, 42100 SAINT-ETIENNE au 13 Rue Marguerite Duras, 81160 SAINT-JUERY et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 832 175 665 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'ALBI.

Président :  
Monsieur Patrice ANDRÉ,  
Demeurant 13 Rue Marguerite Duras,  
81160 SAINT-JUERY.

POUR AVIS  
Le Président

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

**GAEC DE LA BURY**

GAEC au capital de 200 000 €  
Siège social : 96 Allée de la Bury  
42110 POUILLY LES FEURS  
RCS SAINT-ETIENNE 401 101 712

**Modifications**

Suivant AGE du 31/08/2024, les associés ont pris acte de la cessation des fonctions de gérante de Mme Emilie TISSEUR à compter du 31/08/2024 et décidé de la transformation du GAEC en EARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EARL DE LA BURY  
Capital : 100 000 €  
Siège Social : 96 Allée de la Bury 42110 POUILLY LES FEURS

Objet : Activités agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural et exploitations d'installations photovoltaïques

Durée : 99 ans  
Gérant : M. Mickaël SEIGNOVERT dt 223 Chemin du Briel 42110 EPERCIEUX SAINT PAUL.

Pour avis

**SCITHIBAUT**

S.C.I. au capital de 111 287,78 €  
Siège social : Chemin De L'etrat  
MONTROND LES BAINS (Loire)  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 404 124 190

**Modification**

Par acte sous seing privé du 9 juillet 2024, les associés de la société ont décidé de transférer le siège social à LA FOUILLOUSE (Loire), ZAC de la Gouyonnière, et ce avec effet au 9 juillet 2024.

Inscription modificative et dépôt légal :  
RCS : SAINT ETIENNE.

LA GERANCE

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 juillet 2015, Madame Françoise CHATRE, en son vivant retraitée de la fonction publique, demeurant à MABLY (42300) 3 rue Gustave Flaubert. Née à ROANNE (42300), le 30 juillet 1965. Divorcée de Monsieur Patrick BUSSEROLLES, suivant jugement rendu par le Tribunal judiciaire de ROANNE (42300) le 19 octobre 1990, et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à MONTAGNY (42840) (FRANCE), le 10 mai 2024.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Virginie VIAL, notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée "Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés", titulaire d'un office notarial à ROANNE, 3 bis rue Emile Noiret, le 21 juin 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Loïc GUITTON, Notaire à LE COTEAU (Loire), dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**CHRONIQUE JURIDIQUE /****Le tribunal paritaire des baux ruraux <sup>(1)</sup>**

Le tribunal paritaire des baux ruraux est une juridiction de l'ordre judiciaire qui a pour objet de statuer en premier ressort sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux (fermiers). Le tribunal paritaire des baux ruraux existe dans le ressort de chaque tribunal judiciaire. Cette juridiction est présidée par un juge du tribunal judiciaire. Celui-ci est assisté de quatre assesseurs : deux bailleurs et deux preneurs. Les fonctions de secrétaire sont remplies par le greffier du tribunal judiciaire ou de la chambre de proximité.

Suivant l'article L. 492-2 du code rural et de la pêche maritime : « Les assesseurs sont désignés pour une durée de six ans par le premier président de la cour d'appel, après avis du président du tribunal paritaire, sur une liste dressée dans le ressort de chaque tribunal paritaire par l'autorité administrative sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives intéressées pour les preneurs non bailleurs ainsi que sur proposition, pour les bailleurs non preneurs, des organisations professionnelles les plus représentatives intéressées et, le cas échéant, des organisations de propriétaires ruraux représentatives au plan départemental... »

Le tribunal paritaire est seul compétent pour connaître des contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux relatives à l'application des articles L411-1 à L451-14 du code rural. Ces dispositions concernent le bail à ferme, le métayage, le bail à cheptel, le bail emphytéotique... Si le litige est étranger à l'application de ces textes, il relèvera de la compétence du tribunal judiciaire.

Il juge les litiges d'un montant égal ou inférieur à 5 000 € en premier et dernier ressort. Le justiciable peut seulement recourir au pourvoi en cassation s'il souhaite contester la décision. Pour les demandes supérieures à 5 000 €, un appel est possible. Le délai d'appel est d'un mois. Le tribunal paritaire des baux ruraux compétent est celui du lieu de situation de l'immeuble loué.

Le Président du tribunal paritaire des baux ruraux a le pouvoir de statuer en référé. Aux termes de l'article 893 du nouveau code de procédure civile, dans tous les cas d'urgence et dans les limites de la compétence du tribunal, il peut ordonner toutes les mesures qui ne se heurtent à aucune contestation sérieuse ou que justifie l'existence d'un différend.

Il peut aussi, dans les mêmes limites, et même en présence d'une contestation sérieuse, prescrire les mesures conservatoires ou de remise en état qui s'imposent, soit pour prévenir un dommage imminent, soit pour faire cesser un trouble manifestement illicite. Il peut encore, quand l'existence de l'obligation n'est pas sérieusement contestable, accorder une provision au créancier ou ordonner l'exécution de l'obligation. ■

Marie-Christine Persol,  
FDSEA de la Loire, Service juridique

**CLUB 42 INDOOR**

S.A.S. au capital de 610 000 €  
Siège social : Rue François Durafour  
- ZAC des Murons  
ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire)  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 520 373 234

**Modifications**

L'A.G.M. des actionnaires du 26 juillet 2024, de la société a décidé de :

1°) prendre acte de la démission de M. Alexis CALARD de ses fonctions de Directeur Général ;

2°) réduire le capital social d'une somme de 188 165 €, par voie de rachat et d'annulation de 188 165 actions. Le capital s'élève ainsi à 421 835 €, divisé en 421 835 actions entièrement libérées.

Inscription modificative et dépôt légal :  
RCS : SAINT ETIENNE.

**XHEM'INNOVATION**

S.A.S. au capital de 54 200 €  
Siège social : L'HOPITAL LE GRAND (Loire)  
107 chemin du Perrier  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 524 103 462

**Désignation d'un Directeur Général**

En date du 29 juillet 2024, la présidente de la société a, à compter du 29 juillet 2024, nommé Monsieur Yvan XHEMAL, demeurant à L'HOPITAL LE GRAND (Loire) 107 chemin du Perrier aux fonctions de Directeur Général.

DEPOT LEGAL : R.C.S. SAINT ETIENNE.  
LA PRESIDENTE

**Paysans**  
de la  
**LOIRE**

**ANNONCES LÉGALES**



Rapidité, simplicité, efficacité  
à votre disposition 24h/24



Une seule adresse : [www.paysansdelaloire.fr](http://www.paysansdelaloire.fr)